



## ➤ PREMIERE DELIVRANCE ET RENOUELEMENT TITRE DE SEJOUR ETUDIANT

Pour ressortissants de l'Union européenne en phase transitoire (Bulgarie, Roumanie)

---

### Pour qui ?

Les étudiants ressortissants bulgares et roumains qui souhaitent exercer une activité professionnelle en France pendant le temps de leurs études, et n'ayant pas obtenu un diplôme au moins équivalent au Master dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national (art L121-2 CESEDA).

**ATTENTION !** Pensez à apporter les documents originaux ET une photocopie de chacun des documents.

### Documents nécessaires :

#### ➤ JUSTIFICATIFS D'IDENTITE

**Attention :** les documents doivent être traduits en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français ou par une autorité consulaire.

- **Passeport** ou document national d'identité.
- **4 photographies d'identité** non découpées, de face, tête nue, format 3,5 x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes.

#### ➤ JUSTIFICATIFS D'INSCRIPTION

- **Certificat d'inscription** dans un établissement public ou privé d'enseignement ou de formation initiale, valable pour l'année en cours.

#### ➤ JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

**Attention :** le justificatif doit dater de moins de 3 mois.

- **Pour les étudiants disposant d'un domicile personnel :** justificatif de domicile (facture EDF par exemple) de moins de 3 mois.

- **Pour les étudiants hébergés par un particulier :**

- attestation sur l'honneur d'hébergement du logeur,
- **et** justificatif de domicile de ce dernier (quittance EDF ou GDF de moins de trois mois...)
- **et** copie de la pièce d'identité du logeur.

#### ➤ JUSTIFICATIFS RELATIFS AUX RESSOURCES

Une **attestation bancaire** justifiant que vous disposez de ressources suffisantes pour vous et le cas échéant pour votre famille (article R 121-12 du CESEDA).

### 👉 JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- Attestation de prise en charge par une assurance maladie
- Promesse d'embauche ou projet de contrat de travail

### 👉 DOCUMENT COMPLEMENTAIRE POUR LE RENOUVELLEMENT

**Diplôme** obtenu **ou** relevé de notes de l'année précédente.

**ATTENTION !** Votre employeur doit effectuer une **déclaration préalable d'embauche** qui doit être transmise **2 jours ouvrables avant la date d'effet de l'embauche** (art R.341-4-3 Code du Travail)  
Elle est adressée à l'adresse suivante : [employeurs-etrangers@gironde.pref.gouv.fr](mailto:employeurs-etrangers@gironde.pref.gouv.fr)  
**Se reporter à la fiche « activité salariée ».**